



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2021 à 16 h 00

-----

AUJOURD'HUI quinze décembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :** Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Julien BONY, Estelle BRUANT à Marion BARRAUD, Wendy LAFAYE à Anna AUBOIS, Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Alexis BLONDEAU

-----

*Rémi CHABRILLAT et Cécile LAPORTE arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°2.*

*Lucie MIZOULE arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).*

-----  
**Rapport N° 70**  
**AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION**  
**CEPE**  
-----

***Ne prennent pas part au vote de la question n°70 : Laetitia BEN SADOK, Estelle BRUANT et Cécile AUDET, membres du Conseil d'Administration au titre de la Ville***

Par délibération du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle avec l'association Centre d'Éducation Permanent à l'Environnement (CEPE) labellisée Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), pour une durée de 5 ans soit 2019-2023.

Dans le cadre de l'application de cette convention, une subvention annuelle de 97 000€ est allouée et conditionnée par un avenant que vous trouverez ci-dessous.

Pour votre information, la Ville est adhérente de l'association CEPE et fait partie, au sein du Conseil d'Administration, du collège des personnes morales regroupant les collectivités, EPCI, établissements publics et associations. Pour 2022, Monsieur le Maire renouvellera donc l'adhésion à cette association pour un montant de 20 000€ conformément à la délégation qui lui a été donnée au Conseil Municipal du 16 juillet 2020.

Les crédits étant inscrits au budget 2022, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'autoriser le versement de la subvention annuelle de 97 000 €,
- d'approuver l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle entre la Ville et le CEPE, ci-dessous,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3.

## **Avenant n° 3 à la convention pluriannuelle 2019-2023 Ville- CEPE**

### **ENTRE**

**La Ville de Clermont-Ferrand**, représenté par son Maire ou son représentant, habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal en date du 15 décembre 2021  
**ci après dénommée « La Ville de Clermont-Ferrand »**

### **Et**

L'Association dite : « **CENTRE PERMANENT D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT** » (C.E.P.E.) labellisée **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement « C.P.I.E. Clermont-Dômes »**, et représentée par son Président M. Gilles VOLDOIRE  
**ci après dénommée « Le C.P.I.E. »**,

### **Rappel-Préambule**

L'objet de la convention quinquennale entre le CEPE et la Ville de Clermont-Ferrand, signée le 16/01/2019 est de mettre en œuvre un programme d'actions, en cohérence avec les orientations des politiques publiques menées par la Ville et le schéma de Transition Énergétique et Écologique de la Métropole.

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le C.P.I.E. s'engage à poursuivre et à promouvoir ses activités dans différents domaines et selon les axes définis dans la convention 2019-2023 :

- Axe 1 : Formation sur le Développement Durable – sensibilisation, des salariés, agents de collectivités, demandeurs d'emplois, jeunes en formation
- Axe 2 : Promotion d'une mission de référent Développement Durable auprès des employeurs publics ou privés du territoire clermontois
- Axe 3 : Développer l'approche de la nature en ville à partir de la nouvelle exposition du Muséum Henri Lecoq
- Axe 4 : Formation des animateurs loisirs et des enseignants à partir d'un projet commun
- Axe 5 : Développement-valorisation du site de l'Arbre aux enfants
- Axe 6 : Installation/suivi d'un rucher pédagogique sur le site de Theix
- Axe 7 : Participer au développement des jardins partagés par la formation des jardiniers clermontois
- Axe 8 : Mise en œuvre d'un Programme d'activité Grand Public

### **Article 2 : Programme d'actions proposées**

Le programme d'actions proposées, en 2022, sera plus particulièrement sur :

Axe 1 : Formation sur le Développement Durable – sensibilisation, des salariés, agents de collectivités, demandeurs d'emplois, jeunes en formation

Objectif(s) : réaliser 4 journées thématiques répétées 3 à 4 fois durant l'année afin de proposer un cycle de formation et une certaine souplesse et diversité pour les stagiaires.

Selon les thèmes :

- Climat et adaptation au changement climatique
- Alimentation durable et santé
- Déchets-prévention, économie circulaire et recyclage
- Biodiversité et eau

Axe 2 : Promotion d'une mission de référent Développement Durable auprès des employeurs publics ou privés du territoire clermontois

Objectif(s) : en 2 groupes de 10 stagiaires, le CPIE proposera 2 journées de travail plus particulièrement dédiées aux enjeux identifiés comme prioritaires au sein des structures. Le CPIE organisera son déroulé pédagogique autour de ces différents enjeux en cohérence et les regroupera au sein de deux sessions de formation spécifiques. Idéalement ces deux sessions

devront regrouper 10 stagiaires chacune mais en fonction des enjeux identifiés et donc du contenu pédagogique qui en découle les groupes peuvent ne pas être de taille égale. A la suite de ces 2 journées, chaque stagiaire ressortira avec un plan d'actions possibles et des perspectives d'accompagnement au changement des pratiques.

**Axe 6 : Installation/suivi d'un rucher pédagogique sur le site de Theix**

**Objectif(s)** : la vocation du CPIE étant l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), il apparaît pertinent de proposer l'installation de ruchers pédagogiques et de développer des activités autour de cet enjeu fort de la biodiversité.

**Axe 7 : Participer au développement des jardins partagés par la formation des jardiniers clermontois**

**Objectif(s)** : le CPIE propose d'accompagner les groupes de jardiniers en lien avec chaque référent associatif impliqué pour, dans un premier temps, établir un bilan des pratiques, en conclure les pistes d'amélioration et animer chaque groupe autour d'un projet de transition visant à jardiner entièrement au naturel.

**Axe 8 : Mise en œuvre d'un Programme d'activité Grand Public**

**Objectif(s)** : proposer aux clermontois un important programme d'activités grand public.

### **Article 3 : Participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand**

Au titre de l'année 2022, la Ville de Clermont-Ferrand entend allouer une subvention qui s'élève à 97 000 €.

### **Article 4 : Date d'effet de l'avenant et durée**

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties et pour une durée d'un an.

### **Article 5 : Autres dispositions**

Les autres dispositions de la convention, non contraires aux stipulations du présent avenant ou non modifiées par celui-ci poursuivent leurs effets.

Fait, en deux exemplaires, à Clermont-Ferrand, le

**Pour le CEPE,  
Le Président**

**Pour la Ville,**

**Gilles VOLDOIRE**

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **22 DEC 2021**

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjointe,



**Manuela FERREIRA DE SOUSA**